

DANS LES TRANSPORTS

DOSSIER DE PRESSE
24 novembre 2025

STOP!
HARCÈLEMENT ■

**VICTIME OU TÉMOIN,
SIGNALEZ AVEC
LE BOUTON**
**DE VOTRE APPLI
M'TICKET.**

SOS

TaM
Montpellier 3M


montpellier
Méditerranée
métropole

ÉQUIPES TaM ET POLICE MÉTROPOLITAINE
DES TRANSPORTS, **MOBILISÉES POUR**
VOTRE SÉCURITÉ.

SOMMAIRE

I. Bouton SOS sur l'application M'Ticket TaM : la nouvelle fonctionnalité d'alerte immédiate, pour des voyages plus sûrs.....	4
II. Des initiatives fortes engagées pour garantir la sécurité des voyageurs	7
III. Montpellier toujours mobilisée à l'occasion du 25 novembre 2025	11



Le mardi 25 novembre est marqué par la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. À cette occasion, TaM lance son bouton « SOS », un déclencheur d'alerte intégré à l'appli MTicket en cas de situation d'urgence sur le réseau de transports urbains de la Métropole de Montpellier. Par le biais de ce nouvel outil numérique, Montpellier Méditerranée Métropole et TaM poursuivent leur engagement pour la sécurisation du réseau au quotidien.

En cette veille de Journée de mobilisation, il est également important de rappeler la riche programmation proposée sur plusieurs jours par la Ville de Montpellier aux côtés du milieu associatif local.



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Julie FRÊCHE

Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole
Déléguée au Transport et aux Mobilités actives
Conseillère municipale de Montpellier

I. BOUTON SOS SUR L'APPLI M'TICKET TaM LA NOUVELLE FONCTIONNALITÉ D'ALERTE IMMÉDIATE POUR DES VOYAGES PLUS SÛRS

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes mardi 25 novembre 2025, Montpellier Méditerranée Métropole et TaM déploient sur l'application M'Ticket, une nouvelle fonctionnalité destinée à renforcer la sécurité des usagers du réseau : le bouton SOS.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale de prévention et d'accompagnement des victimes et des témoins d'un acte malveillant.

Pensé initialement pour lutter contre le harcèlement et les situations d'urgence ou de danger (agression, harcèlement, etc.) susceptibles de menacer sa sécurité ou celle des autres voyageurs, le dispositif bénéficiera dès demain à l'ensemble des voyageurs.

Cette solution d'alerte est opérationnelle sur l'ensemble du réseau TaM, pendant ses horaires de fonctionnement. Accessible directement depuis l'écran d'accueil de l'application M'Ticket, le bouton SOS permet aux victimes et aux témoins d'alerter instantanément les équipes TaM. L'alerte, transmise de manière confidentielle, déclenche immédiatement la prise en charge de la demande.



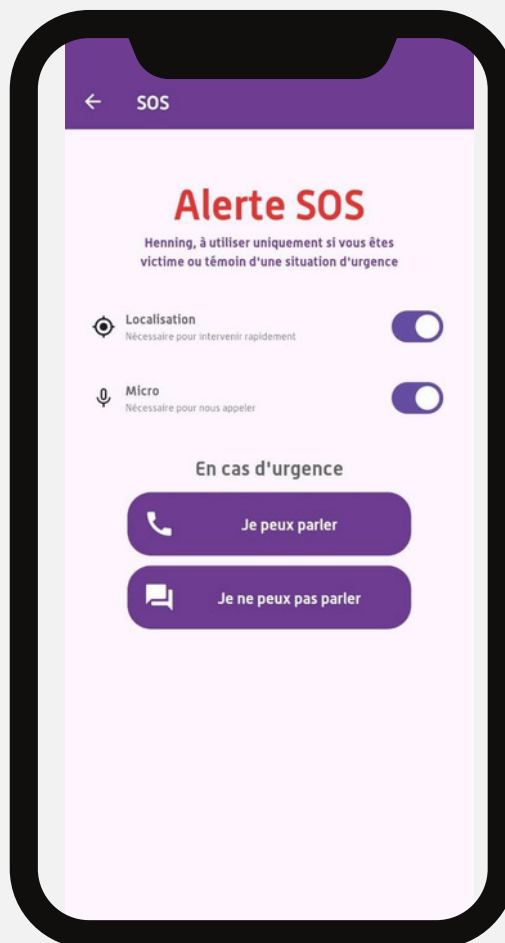
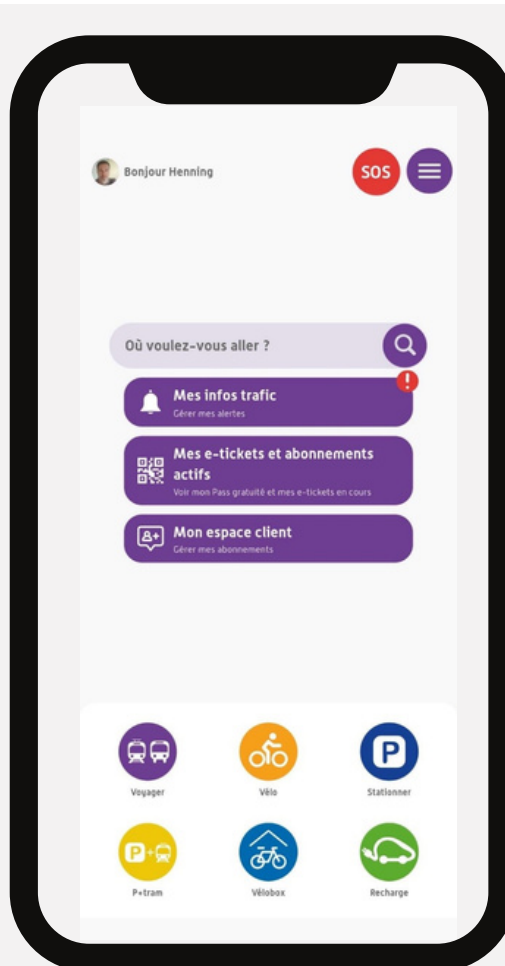
La nouvelle campagne de communication "bouton SOS"

UNE ALERTE IMMÉDIATE, SÉCURISÉE ET DISCRÈTE

Dès le 25 novembre 2025, **une simple pression sur le bouton SOS** permet d'envoyer une alerte instantanée.

- L'utilisateur active le dispositif en appuyant sur le bouton SOS dans l'application M'Ticket. **L'alerte peut être transmise par appel vocal ou par message écrit.**
- Elle transite par une plateforme sécurisée via l'identifiant M'Ticket, puis est **traitée par un opérateur du Poste de commandement d'information et de sécurisation TaM, qui déclenche l'intervention la plus adaptée** de la Police Métropolitaine des Transports, des équipes TaM ou autres forces de l'ordre. **Ce signalement permet une intervention rapide des équipes.** En cas d'alerte déclenchée hors périmètre ou en dehors des horaires du réseau, le voyageur est informé de l'indisponibilité du service et invité à contacter les services d'urgence :
 1. **le 112** (numéro d'urgence européen)
 2. **le 114** (numéro national d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques ou souffrant de troubles de la parole)

Le bouton SOS est strictement réservé aux situations d'urgence réelles sur le réseau TaM. Toute utilisation abusive, malveillante ou inappropriée pouvant perturber le fonctionnement du dispositif ou retarder la prise en charge d'autres alertes est passible de poursuites. **L'enregistrement des données factuelles (date, heure, localisation) constitue par ailleurs un appui essentiel en cas de procédure judiciaire engagée à la suite d'un acte de harcèlement.**



LES ÉQUIPES TaM FORMÉES POUR UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE

Pour assurer une prise en charge optimale, **les équipes TaM ont suivi une formation spécifique** pour répondre efficacement aux situations d'urgence et prendre en charge les victimes et témoins de harcèlement ou d'agressions. Cette préparation garantit aux usagers un traitement **rapide, professionnel et humain, dès le déclenchement de l'alerte.**

Levier d'action complémentaire aux opérations de sécurisation menées au quotidien par les Agents d'Assistance de Contrôle et de Sécurisation TaM (AACs) et la Police Métropolitaine des Transports (PMT), le bouton SOS permet de combattre le sentiment d'insécurité, protège les voyageurs des incivilités et renforce la confiance sur le réseau de transport en commun gratuit pour les habitants de la métropole de Montpellier.

Parallèlement, les équipes de Prévention TaM continuent de sensibiliser les voyageurs et les jeunes générations aux bonnes pratiques. **Elles interviennent notamment dans les établissements scolaires sur le territoire**, contribuant ainsi à instaurer un climat de respect et de sérénité sur l'ensemble du réseau.

L'APPLICATION M'TICKET TaM, UNE INNOVATION TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DU MaaS (mobility as a service) ET DE LA SÉCURITÉ

L'application M'Ticket TaM, pur produit de Montpellier Méditerranée Métropole, développé en interne par les équipes de la Direction des Systèmes d'Information de TaM, a profondément transformé l'accès aux mobilités sur le territoire. Depuis son lancement en septembre 2019, **elle s'est imposée comme la première appli gratuite en France à offrir une plateforme de distribution multimodale permettant, depuis un smartphone, d'accéder à un large éventail de services : transports en commun, vélopartage ou encore stationnement.**

TaM est ainsi devenue la première entreprise de mobilité française à proposer un écosystème multicanal unifié, dans lequel **un compte mobilité unique relie tous les canaux de vente et l'ensemble des services.** Pensée pour être flexible et centrée sur l'expérience utilisateur, l'application constitue aujourd'hui un véritable pilier technologique au cœur des politiques de mobilité et du développement du MaaS (Mobility as a Service) métropolitain.

Désormais, M'Ticket TaM ne se limite plus à faciliter les déplacements : elle contribue aussi à les sécuriser en offrant aux usagers une solution fiable, intuitive et renforcée sur le plan de la sécurité, capable d'évoluer rapidement selon les besoins observés sur le terrain.

II. DES INITIATIVES FORTES ENGAGÉES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS

La sécurité, la sérénité et le respect sont des enjeux majeurs pour garantir des déplacements sûrs et agréables sur le réseau de transport de la métropole. Pour y répondre, des actions fortes ont progressivement été déployées, pensées pour accompagner chaque usager au quotidien, offrir un environnement de confiance et encourager des comportements responsables.

DESCENTE À LA DEMANDE, UNE DÉPOSE ENTRE DEUX ARRÊTS EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Depuis le 1er juillet 2025, les voyageurs peuvent bénéficier du dispositif de « descente à la demande » visant à lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun et l'espace public. Ce service permet à toute personne se sentant vulnérable de demander à la conductrice ou au conducteur de descendre entre deux arrêts matérialisés sur sa ligne, afin d'être au plus près de sa destination et de limiter les trajets à pied dans des zones peu fréquentées ou mal éclairées.

Ainsi, tous les jours de l'année, avant 7h et après 21h, la dépose peut être opérée si les conditions de sécurité sont jugées optimales par les équipes de conduite, sans impact sur la régularité des lignes.

VOUS VOYAGEZ AVANT 7H OU APRÈS 21H ?

À VOTRE DEMANDE
**DESCENDEZ ENTRE
DEUX ARRÊTS DE BUS**

Pour votre sécurité,
les équipes TaM vous déposent,
**au plus près de
votre destination**
sur l'itinéraire de votre ligne
de bus et bustram*.

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE & TaM
S'ENGAGENT POUR VOTRE SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

tam-voyages.com

TaM
Montpellier
Méditerranée
Métropole

* Conditions de descente soumises à l'appréciation des conductrices et conducteurs TaM, selon les aménagements à disposition, entre deux arrêts. Montée interdite en dehors des arrêts de bus matérialisés.

Plébiscité pour sa proximité et son efficacité, ce service existe dans plus de 40 villes à travers le monde. À Montpellier, « la descente à la demande » est **accessible sur l'ensemble des lignes de bus desservant le centre-ville et les communes de la métropole** (y compris la nouvelle ligne de bustram A, L'Amigo et Le Minibus du Soir) et s'applique uniquement aux bus réguliers, dans le respect du trajet habituel, les tramways ne pouvant pas s'arrêter entre deux stations.

UNE CAMPAGNE POUR LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS

En 2024, une vaste campagne de sensibilisation aux règles du bien-vivre ensemble a pris place sur le réseau de transport, avec l'ambition de prévenir les comportements incivils et d'inviter chacun à adopter des attitudes respectueuses.

Avec des visuels impactants, portés par une signature pédagogique, cette campagne rappelle les principes essentiels du respect mutuel et met en lumière le rôle majeur de la Police Métropolitaine des Transports et des agents d'Assistance, de Contrôle et de Sécurisation TaM dans leurs missions auprès des voyageurs. Elle vise à encourager durablement les comportements responsables et favoriser une atmosphère apaisée sur l'ensemble des lignes du réseau. **Cette campagne continue d'être déployée à ce jour, en s'adaptant à la réalité du terrain** et aux besoins des équipes qui œuvrent quotidiennement sur le réseau.



DEPUIS UN AN, TaM PREND PART AU DISPOSITIF CONTRE LE HARCELEMENT DE RUE "ANGELA"

Le dispositif Angela vise à créer un réseau de lieux sûrs, où toute personne en situation de harcèlement ou se sentant en danger dans l'espace public peut trouver refuge et demander de l'aide en prononçant simplement "Angela" dans l'un des établissements partenaires, facilement géolocalisables sur les sites internet des enseignes et identifiables grâce au sticker dédié apposé sur les vitrines.

Depuis novembre 2024, parmi les 80 commerces et lieux publics de la Ville de Montpellier, neuf établissements TaM participent à cette initiative.

En devenant partenaire du dispositif Angela, TaM s'engage à respecter une charte et trois principes : l'assistance, l'information et la communication. **Ainsi, une soixantaine de ses salariés sensibilisés et formés aux questions d'égalité et de violences à l'égard des femmes par l'association Le Mouvement du Nid de l'Hérault, sous l'impulsion de la Ville de Montpellier, peuvent accueillir les victimes au cœur des sites TaM identifiés.** Avec une amplitude d'ouverture étendue, un accès facilité et la mobilisation d'une équipe renforcée, les espaces TaM offrent un environnement sûr et adapté pour porter assistance et soutien à toute personne faisant appel au dispositif.



Tous les lieux refuge ANGELA à Montpellier visibles sur la carte interactive :

<https://www.montpellier.fr/actions/competences/egalites/egalite-femme-homme/dispositif-angela-le-reseau-des-etablissements-refuge>

Les lieux refuge TaM

- Les Espaces Mobilité
 1. **Espace Mobilité Centre - Comédie** : du lundi au vendredi de 9h à 17h / samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 2. **Espace Mobilité Maguelone** : lundi de 7h30 à 14h / mardi de 12h30 à 19h / mercredi de 7h30 à 19h / jeudi de 12h30 à 19h
 3. **Espace Mobilité Mosson** : du mardi au vendredi de 9h à 16h15
- **Les parkings de centre-ville accessibles 7j/7 et 24h/24** : Comédie, Corum, Europa, Gambetta et Saint-Roch
- **Le P+tram Circé à Odysseum**, accessible 7j/7 de 7h à 2h du matin

DES OPÉRATIONS CONJOINTES MENÉES ENTRE LA POLICE MÉTROPOLITAINE DES TRANSPORTS ET TaM

Pour garantir la sécurité et le bien-vivre ensemble sur le réseau, **les équipes Assistance, Contrôle, Sécurisation et Prévention TaM mènent des actions coordonnées régulières avec la Police Métropolitaine des Transports, la Police nationale et la gendarmerie.** Cet engagement collectif vise à assurer la sérénité du réseau et à protéger voyageurs, conductrices, conducteurs ainsi que l'ensemble du personnel, régulièrement confrontés aux incivilités et comportements agressifs.

Depuis janvier 2025, plus de 150 opérations ont été menées sur le réseau, témoignant d'une collaboration assidue entre TaM et les services de police. Ces actions vont bien au-delà du simple contrôle : elles contribuent à renforcer le sentiment de sécurité pour tous les usagers du réseau.

Bien plus que du contrôle, une présence engagée

Ces dernières années, la mission des agents d'Assistance de Contrôle, de Sécurisation et de TaM a connu une évolution significative. Leur fonction ne se limite plus au seul contrôle : ils accompagnent également les voyageurs au quotidien à travers des actions d'information, d'orientation, de médiation et de sensibilisation. Garants du respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité, ils jouent un rôle clé dans la prévention. Par leur présence sur le terrain et leur engagement, ils participent activement à instaurer un climat de confiance et de respect sur l'ensemble du réseau.

87 agents mobilisés autour du contrôle et de la sécurisation
dont 82 agents d'Assistance de Contrôle, de Sécurisation et 5 agents de Prévention

42 agents de la Police Métropolitaine des Transports

PRÈS DE 4 opérations conjointes par semaine
avec les Forces de l'Ordre



Opération conjointe du 8 octobre 2025 - ©TaM

+ DE FRÉQUENTATION - D'INCIVILITÉS

de près de **40%** de la **FRÉQUENTATION**
une **31%** des **INCIVILITÉS**

JANVIER À MAI 2025 VS JANVIER À MAI 2019
SOURCE TAM



+ de **420 000** PASS GRATUITÉ
sur + de 520 000 habitants de la métropole

des **MOYENS** pour + de **SÉCURITÉ**



DESCENTE À LA DEMANDE ENTRE DEUX ARRÊTS

Les usagers qui voyagent avant 7h ou après 21h ont la possibilité de demander la descente entre deux arrêts de leur ligne, au plus près de leur destination



BOUTON SOS sur M'Ticket

DÈS LE 25/11/2025
Victime ou témoin, les usagers peuvent signaler une situation de harcèlement avec le bouton SOS intégré à leur appli M'Ticket



440
Caméras
de
vidéosurveillance
sur le réseau



87
Agents Tam mobilisés
autour du contrôle et de la sécurisation
Dont **82** Agents d'Assistance
de Contrôle et de Sécurisation
et **5** agents de Prévention



42
Agents de la Police
Métropolitaine
des Transports
1800 opérations de sécurisation
des tramways et bus
JANVIER 2024 À MAI 2025

III. MONTPELLIER TOUJOURS MOBILISÉE

À L'OCCASION DU 25 NOVEMBRE 2025

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Ville, la Métropole et le CCAS de Montpellier, aux côtés des associations qui accompagnent les victimes au quotidien, s'unissent pour lutter contre toute forme de discrimination et de violence et sensibiliser la population sur ce fléau.

LES OUTILS ET ACTIONS DISPONIBLES TOUTE L'ANNÉE

RAPPEL DU NUMÉRO NATIONAL 3919 DANS L'ESPACE PUBLIC

Une vaste campagne d'affichage est prévue, pour rappeler dans l'espace public **l'existence du numéro national 3919, disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7**, pour accompagner et orienter les femmes victimes de violences.

SENSIBILISATION DES COLLÈGES ET LYCÉES À LA LUTTE CONTRE LES CYBERVIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Consciente que l'espace numérique est un nouvel espace public où sévissent malheureusement de nombreuses formes de violences, exercées via les outils numériques (Internet, téléphones portables, jeux vidéos...) la Ville de Montpellier organise sur ce thème une **journée de sensibilisation dédiée aux élèves des collèges et des lycées, en partenariat avec le Rectorat, le CIDFF et la Médiathèque Centrale Emile Zola**. Depuis septembre, les classes participantes réfléchissent à la conception d'outils numériques (podcasts ; vidéos ; animés) pour sensibiliser leurs camarades à ces dangers. Les différents groupes présenteront leurs productions en première partie de séance, avant de participer à un ciné-débat co-animé par le CIDFF, la mission Numérique du Rectorat et la mission Egalités de la Ville de Montpellier.

PRÉSENTATION D'UNE EXPOSITION SOLIDAIRE AU PROFIT DE LA MAISON DES FEMMES DE MONTPELLIER

Soutenue par la Ville de Montpellier, **la Maison des Femmes Agnès McLaren est un lieu de soins spécifiques dédié à l'accueil, à l'orientation et à la prise en charge des femmes vulnérables notamment victimes de violences conjugales, intra-familiales, sexuelles et psychologiques ainsi que de mutilations sexuelles**. Elle apporte des soins (urgents et non urgents) aux femmes victimes de toutes formes de violences et offre un « au-delà du soin » qui intègre l'aide psychologique, la recherche d'hébergement, un guide pour ses droits, une assistance juridique, la restauration de la dignité, le suivi à court et moyen terme de la victime.



A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes une exposition solidaire est organisée du 24 au 28 novembre 2025 à l'Hôtel de Ville de Montpellier au profit de la Maison des Femmes. A travers aquarelles et céramiques, Pierre BOULOT nous invite à un voyage artistique entre nature, humanité et mémoire. Venez nombreux !

Salle d'exposition de l'Hôtel de Ville (Lundi 24 : 14h à 17h30 ; Mardi 25, mercredi 26, jeudi 27 : 9h à 17h30 ; Vendredi 28 : 9h à 15h)

PROJECTION DU FILM « MUGANGA, CELUI QUI SOIGNE »

« Muganga, celui qui soigne » est un **film franco-belge réalisé par Marie-Hélène Roux et sorti en 2025. Il s'inspire de la vie du docteur Denis Mukwege**, récompensé du Prix Nobel de la paix en 2018 pour avoir soigné des milliers de femmes victimes de violences sexuelles et de mutilations génitales dans son pays, le Congo, dans les années 1990. Le film propose un regard sensible et engagé sur les questions de violences, de soin, et de résilience. Cette projection s'inscrit dans une démarche de réflexion collective et de soutien aux parcours de vie des femmes concernées. **Elle sera suivie d'un temps d'échange.**

Mardi 25 novembre à 14h

Maison pour tous Louis Feuillade

416 le Grand Mail – Quartier Mosson

Bus n°19 arrêt Halles de la Paillade

Tramway n°1 : stations Stade de la Mosson ou Halles de la Paillade



AGORA DES SAVOIRS - AUX ORIGINES DE LA DOMINATION MASCULINE, DE CLAUDINE COHEN

Aucune société n'échappe à la domination masculine. Longtemps, la hiérarchie entre les sexes - une des structures sociales les plus prégnantes et les plus résistantes des sociétés humaines - fut considérée comme une donnée naturelle, une prédestination, et pour les femmes, une fatalité. Pourtant, les qualités et les rôles attribués de manière différenciée aux hommes et aux femmes sont socialement construits et varient en fonction des contextes culturels, sociaux et historiques. Pour mieux comprendre les formes de cette emprise, et pour mobiliser les moyens de s'en libérer, il est important d'en faire la généalogie.

Parcourant l'ensemble des temps préhistoriques, de l'origine de l'humanité il y a 7 millions d'années jusqu'aux peuples de la protohistoire qui inventèrent l'écriture aux âges du Bronze il y a 5 000 ans, **Claudine Cohen retrace le processus qui a conduit, en plusieurs étapes cumulatives, de l'apparition des premières traces de domination exercée par les hommes sur les femmes à l'institutionnalisation du patriarcat.** En interrogeant les modes de fonctionnement des groupes humains «aux origines» - choix du partenaire, constitution de familles élargies, et d'alliances entre les individus et entre les groupes - elle identifie les fondements d'un ordre social qui, aujourd'hui encore, détermine nos existences.

Mercredi 19 novembre à 19h

Centre Rabelais, 27 Bd Sarraill, 34000 Montpellier
Quartier : centre-ville

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE MONTPELLIER

LE CHRS BOUISSONNADE ACCUEILLE/ORIENTE/HÉBERGE LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET LEURS ENFANTS

Dans le domaine de la prévention et de l'accompagnement des femmes victimes de violences, Montpellier a toujours eu une action forte, grâce notamment à la création, en 1978, du Centre Elisabeth Bouissonnade, géré par le CCAS de Montpellier, qui est toujours très actif sur le territoire. Cet établissement recouvre une pluralité d'activités : service d'accueil et d'orientation, plateforme d'écoute et d'orientation (3919), hébergement, accompagnement. Cet établissement recouvre une pluralité d'activités : service d'accueil et d'orientation, plateforme d'écoute et d'orientation (3919), hébergement, accompagnement.

<https://www.montpellier.fr/territoire/lieux-equipements/centre-dhebergement-et-de-reinsertion-sociale-chrs-elisabeth-bouissonnade#/search@43.6019510,3.8993540,15.00>

LA BROCHURE « PARLEZ-EN » INFORME ET ORIENTE LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

Toute l'année, la Ville de Montpellier diffuse dans les établissements ouverts au public la brochure « Parlez-en », régulièrement actualisée, qui **recense les numéros d'urgence et les accompagnements possibles en cas de violences**. Cette brochure tient compte de tous les types de violences (conjugales, intrafamiliales, LGBT+phobes) et permet de mieux orienter les victimes et leurs proches. Ces informations se trouvent également sur le site de la Ville :

<https://www.montpellier.fr/actions/competences/egalites/egalite-femme-homme/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes>



LE DISPOSITIF « ANGELA » LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE

Une dynamique locale est engagée pour assurer à toutes et tous la liberté fondamentale d'aller et venir en sécurité dans l'espace public. La Ville de Montpellier (CLSPD et Mission Égalité), en partenariat avec la CCI, développe, en effet, un réseau d'établissements privés et publics, réunis sous l'appellation « dispositif Angela », qui s'engage contre le harcèlement de rue et le sentiment d'insécurité.

Ce réseau, qui se déploie actuellement dans le quartier du Centre-Ville, a vocation à s'étendre dans d'autres quartiers et à intégrer d'autres structures. **Ainsi, les établissements commerciaux et les structures institutionnelles volontaires, après avoir été sensibilisés par le CIDFF 34, sont en capacité d'accueillir les personnes se sentant menacées, de les mettre en sécurité et de leur porter une première assistance et orientation. Ils sont repérables par la présence d'un sticker portant le logo du dispositif sur leur porte d'entrée.**

Ce réseau a également pour vocation de **faire connaître au plus grand nombre les difficultés que les femmes rencontrent dans l'espace public, mais aussi de sensibiliser et de réduire le sentiment d'insécurité**. Une carte des établissements-refuges (autrement dit, sensibilisés) est disponible sur le site de la Ville <https://www.montpellier.fr/actions/competences/egalites/egalite-femme-homme/dispositif-angela-le-reseau-des-etablissements-refuge>

LES MONTELLIÉRAINES S'INITIENT À LA SELF-DÉFENSE

La Ville **donne aux Montpelliéraines la possibilité de s'initier à la self défense : dix sessions de six cours permettent chaque année à cent vingt Montpelliéraines d'accéder gratuitement aux bases de la self-défense.** Les cours sont assurés par des instructeurs qualifiés et sensibilisés aux violences faites aux femmes, sous la tutelle de l'association Nuage, créée par des professionnel(le)s du droit et de la santé mentale, qui favorise l'information et l'orientation des victimes de violences sexuelles. Les cours sont ponctuellement complétés par des temps d'échanges sur le droit des victimes d'agressions sexistes et sexuelles, ainsi que par un groupe de parole animé par une psychologue. Apprendre à se défendre est une démarche qui peut aider les femmes au quotidien : par l'acquisition des gestes simples pour faire face à une agression physique, avoir les bons réflexes, et acquérir une meilleure confiance en elles.

<https://nuage-violences-sexuelles.fr/>

PARTICIPATION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DE L'HÉRAULT

La ville participe depuis 2021 au Comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, qui réunit les principaux acteurs de cette lutte sous la présidence du Préfet, du Président du Conseil Départemental et des Procureurs de Montpellier et Béziers. Cette instance a été imposée par circulaire du Premier ministre, en date du 3 septembre 2021, relative au renfort de la coordination entre les acteurs locaux des champs judiciaires, sanitaire et social. Il s'agit d'une instance territoriale de pilotage et de suivi des actions menées contre les violences sexistes et sexuelles.

POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES, LA VILLE SOUTIENT L'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ

« ANIMER L'ÉGALITÉ », UN PROJET EXPÉRIMENTAL DÉPLOYÉ DANS QUATRE ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE

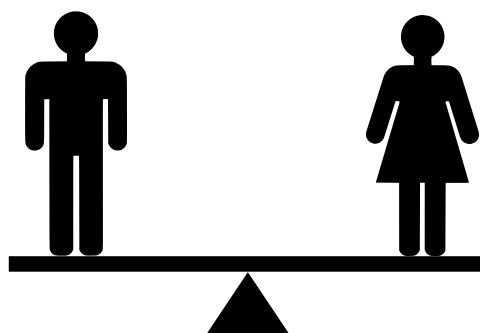
Diffuser une culture positive de l'égalité, dès le plus jeune âge, permet de préparer les jeunes générations à des relations respectueuses et de diminuer les violences. Pour documenter cette affirmation, **une expérimentation déployée dans quatre écoles élémentaires teste depuis 2024 la mise en place d'une prévention précoce sur les temps scolaires et périscolaires.**

Durant cinq ans ce projet suivra en cohorte les mêmes élèves, du CP au CM2, en éduquant les enfants à **l'égalité entre les filles et les garçons et au respect du consentement grâce à des sensibilisations régulières.**

Conçu par la Mission Egalités et le service d'Appui aux projets éducatifs, validé par l'Éducation Nationale, le projet bénéficie également d'une recherche-action financée par la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, afin **d'évaluer les effets de l'éducation à l'égalité et au consentement lorsque le message est régulièrement enseigné**, tout en s'adaptant à l'évolution de l'âge des élèves.

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS LOCALES, PORTEUSES D'ACTIONS DE TERRAIN, SUR LA THÉMATIQUE DES DROITS DES FEMMES

La Ville de Montpellier développe un partenariat actif avec les associations œuvrant dans le domaine des droits des femmes. Des subventions sont attribuées, afin de participer à leur fonctionnement et de les soutenir dans la mise en place de leurs projets. Très actives sur le territoire de la Ville, ces associations mettent en place des actions de sensibilisation et d'information auprès de la population afin de permettre aux femmes de s'approprier et d'exercer leurs droits. Elles contribuent à l'émergence de la parole des femmes et luttent contre toutes les formes de violences et de discriminations.



COMMENT EST DÉFINIE “LA VIOLENCE À L’ÉGARD DES FEMMES”

En 1993 l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) adopte la **Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes**, qui définit dans son article 1^{er} « **la violence à l'égard des femmes** » comme : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Ces violences s'inscrivent dans un **continuum des violences**, allant du sexisme ordinaire au féminicide :

- **violences verbales, psychologiques, matérielles** (menacer, humilier, se moquer en public, insulter, crier dessus, rabaisser, empêcher son ou sa partenaire de voir ses proches, enfermer, fouiller le téléphone de son ou sa partenaire, détruire des vêtements et objets sous le coup de la colère) ;
- **violences physiques** (frapper, pousser, tirer, gifler, secouer, brûler) ;
- **violences sexuelles** (toucher les parties intimes, forcer pour avoir une relation sexuelle sans consentement, viol) ;
- **outrage sexiste et/ou sexuel** (harcèlement de rue, poursuivre, siffler, insulter, faire peur) ;
- **cyber-violences** (tracer numériquement la personne, harceler, insulter et/ou humilier une personne par téléphone ou sur les réseaux sociaux, menacer de diffuser des photos intimes d'une personne) ;
- **violences administratives** (confisquer les papiers d'identité et/ou moyens de paiement) ;
- **violences économiques** (interdire son ou sa partenaire de travailler, obliger son ou sa partenaire à rester à la maison, imposer une dépendance financière à son ou sa partenaire) ;
- **mariages précoces et forcés**, mutilations génitales féminines ;
- **trafic d'êtres humains** (esclavage, exploitation sexuelle) ;
- **féminicide** (meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme).

Ces violences reposent sur une idéologie, le **sexisme**, définit par le Haut Conseil à l'Egalité comme « une idéologie qui repose sur le **postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes**, d'une part, et d'autre part, est un ensemble de manifestations : gestes, propos, pratiques et comportements, des plus anodins en apparence (remarques...) aux plus graves (coups, viols, meurtres...). Ces manifestations ont pour objet de **dé légitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et ont des effets sur elles** (estime de soi, santé psychique et physique et modification des comportements). »



RAPPEL DU CADRE LÉGISLATIF

Au travers de la Loi du 3 août 2018, le législateur a renforcé la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment par la création de « l'outrage sexiste » (art. 621-1 du Code pénal), contravention de la 4e classe qui condamne le harcèlement de rue. Toutefois, depuis le 1er avril 2023, cet article a été abrogé par l'article 14 de la loi 2023-22 du 24 janvier 2023 et remplacé par « l'outrage sexiste ou sexuel » (art. 222-33-1-1 du Code pénal) qui consiste à « imposer à une personne tout propos ou tout comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créer à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante », et est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe (cf. art. R625-8-3 du Code pénal). Il est à savoir que, lorsque l'outrage sexiste ou sexuel est qualifié comme étant « aggravé », il devient alors un délit et est puni de 3 750 euros d'amende**.

** « Outrage sexiste ou sexuel », Service-public.fr, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34550>

272 400 VICTIMES

En 2024, au niveau national, les services de sécurité ont enregistré 272 400 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire, un niveau quasi similaire à 2023 (+0,4 %)

64 %

des violences conjugales enregistrées sont des violences physiques, 31 % sont des violences verbales ou psychologiques et 5 % sont des violences sexuelles

84 %

des victimes sont des femmes et 73 % ont entre 20 et 45 ans

85 %

des mis en cause sont des hommes

107 FEMMES

Selon le ministère de l'Intérieur 107 femmes ont été tuées en 2024 par leur conjoint ou ex-conjoint, soit une hausse de 11% par rapport à 2023

PRÈS DE LA MOITIÉ

des victimes (47 %) avaient déjà signalé des violences aux forces de l'ordre

**RENDEZ-VOUS SUR [MONTPELLIER.FR](https://www.montpellier.fr)
POUR CONNAITRE TOUTE LA PROGRAMMATION
"25 NOVEMBRE" À MONTPELLIER**

CONTACTS PRESSE

Laure CHAZOILLER
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 19 - 06 02 09 11 38
laure.chazouiller@montpellier.fr
montpellier.fr

Marjorie HASSANI ORTIS
Responsable Communication externe
TaM
Tél. 04 67 07 61 42 - 06 25 33 41 93
marjorie.ortis@tam-way.com
tam-voyages.com